

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08/07/2008  
Publication : 11/07/2008



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation,  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-8-1-15  
Séance du vendredi 4 juillet 2008

### ADHESION A LA CONVENTION CADRE NATIONALE RELATIVE A LA DEMATERIALISATION DES ETATS DE PAIE

La Commission Permanente du Conseil Général,

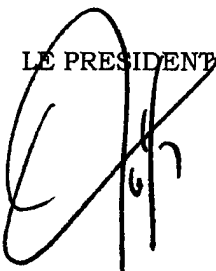
VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° E 9-2008 du 3 avril 2008 du Conseil Général relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'adhésion du Conseil Général du Haut-Rhin à la Convention cadre nationale.
- Approuve l'accord local tel que joint au rapport en annexe 6.
- Autorise le Président à signer cet accord.

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions